

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine

Herausgeber: Schweizer Heimatschutz

Band: 89 (1994)

Heft: 4

Rubrik: Sektionen = Sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Beaubourg 26 geschenkt. Mollet-Vieville leistete sich in der Zeit von 1875 bis 1991 den Luxus, die Kunst nicht an den Nagel zu hängen, sondern ihren Rahmen zu inszenieren: Er richtete die gesamte Wohnungseinrichtung auf sie aus, gestaltete eigenhändig das Design der Möbel.

Im Dienste der Kunst

Im Wortsinn die Referenz erweisen werden Besucherinnen und Besucher dem Werk Claudio Parmiggianis, in das man in gebeugter Haltung durch eine schmale Öffnung in der Gipswand eindringen muss, um in Parmiggianis «Krypté», seines «espace monographique» (Bernhard), dessen Handabdrücke in der Dunkelheit zu erahnen. Klassischer könnte der Gegensatz kaum sein: Im Treppenhaus empfängt einen die Installation von Michel Verjux. Ein Lichtkegel, auf die Glastüre gerichtet, bricht sich an ihren Flügeln: auf der gegenüberliegenden Wand scheint ein Kreuz auf. Dieses geleitet einen die Stufen hoch, über die vier Etagen zum Ziel: der Lichtinstallation Felice Varini, eine Zielscheibe, für die der Künstler sich ebenfalls die Struktur der Fabrik zunutze macht: das Licht projiziert den Abguss des metallenen Trepengeländers.

Auch die technischen Einrichtungen in Erdgeschoss und Keller werden in den Dienst der künstlerischen Inszenierung gestellt. Der Luftschutzraum, ebenso, wie die Telefonkabine können zwar benutzt werden, ihre primäre Funktion ist das aber nicht. Telefonierte werden kann nur mit einer künstlerisch gestalteten Taxcard, die Installation aus Holzteilen im Luftschutzraum wirkt zwar «wohnlich», das Überleben würde sie aber kaum sichern. Es ist gewissermassen die Umkehrung der Forderung der Moderne, Nutzgegenstände nicht mit Zierrat zu beladen: Technik als Kunst mit dem Luxus, einem Zweck zu dienen.

Ein Innerschweizer Diskussionsbeitrag

Fördern Ästhetikvorschriften die Baukultur?

Von Max Germann, dipl. Arch. ETH/SIA/BSA, Altdorf

Schutz muss sein, namentlich was die überlieferte Bausubstanz betrifft. Darin sind sich die meisten Schweizer heute einig. Die Geister scheiden sich indessen gründlich, wenn über die Art und Weise dieses Schutzes und seiner rechtlichen Ausformulierung debattiert wird. Der folgende Beitrag aus dem jüngsten Jahresbericht der Sektion Innenschweiz erhellt einige damit zusammenhängende Fragen.

Obwohl Gestaltungsgebote im Sinne von Einzelbauvorschriften von bedeutenden Persönlichkeiten des Schweizer Heimatschutzes als sinnlos und unwirksam taxiert werden, halten sie sich hartnäckig in den Bauordnungen. Nach der Lektüre einer Vielzahl solcher Werke lautet, etwas verkürzt dargestellt, das einfältige baukulturelle Credo unseeres Volkes, dass alles, was hoch, lang und gross ist, hässlich, also zu verbieten sei, während alles, was niedrig, kurz und klein ist, auch schön und somit zu fördern sei. Solchen Hauptbestimmungen werden in der Regel noch eine Reihe von Detailgestaltungsbestimmungen hinsichtlich Dachformen, Farbgebung usw. hinzugefügt, die sich vorwiegend am Repertoire längst vergangener, ländlicher Bautradition anlehnen, und fertig ist die schweizerische Durchschnittsbauordnung.

Einheitsbrei

Diese Art der Reglementierung mag wohl extreme Übergriffe und kurzfristigen Substanzverlust vermeiden, bewirkt auf lange Sicht aber wohl eher das Gegenteil: Sie unterbindet jeglichen Anreiz zur echten architektonischen Auseinandersetzung mit dem Ort, seiner Zeit, seiner Gesell-

lichen Realitäten entsprach. Die heutige Zufluchtsnahme zu Motiven aus der ländlichen Vergangenheit oder zu vermeintlich klassischen Formen ist nichts als ein Hilfeschrei und der unbeholfene Versuch, das verlorene Paradies wiederzugewinnen. Dieser weinerliche Blick zurück scheint dabei soviel Energie zu absorbieren, dass nichts mehr übrigbleibt für den Blick nach vorne. Die Fragen, die unsere Zeit aufwirft, werden nicht beantwortet, ja nicht einmal gestellt. Es mag noch angehen, dass wir Bauformen, wie sie die agrarische und handwerklich-zünftische Gesellschaftsordnung hervorbrachte, schützen wollen; es grenzt aber an Blasphemie, wenn wir für unsere neuzeitlichen Bedürfnisse einer zunehmend ver(vor)städterten, postindustriellen,



*Sollen heutige Bedürfnisse in (nachgeahmte) Bauformen unserer Urgrossväter ...
(Bild Badilatti)*
Les activités d'aujourd'hui doivent-elles être logées dans des bâtiments (imités) du temps de nos aïeux ...

durchmedialisierten und hochmobilen Gesellschaft nichts entgegenzusetzen vermögen als die Bauformen unserer Urgrossväter.

Sozioökonomie berücksichtigen

Es gehört auch zu den Geflogenheiten dieses Landes, dass keine Grundsatzfragen mehr gestellt werden und Konflikte statt ausgetragen, mit Kompromissen zugeschüttet werden. Grundsatzfragen zu stellen, würde unter anderem bedeuten, weiterzuforschen und nicht nur Gestaltungsgeboten, sondern auch Verunstaltungsvorboten und ästhetischen Generalklauseln, die vielerorts ein höheres Mass an Wertschätzung geniessen, skeptisch zu begegnen. Auch hinter ihnen steht letztlich der Wunsch nach Bewahrung und indirekt die Angst vor allzu drastischem Wandel. Neues hat sich einzuordnen, hat überlieferten Kategorien der Harmonie und der Ästhetik zu genügen. Gerade mit ihnen aber, sei hier einmal behauptet, lässt sich heute keine gültige bauliche Antwort auf die sozioökonomische Realität unserer heterogenen Gesellschaft mehr geben.

Bauen in der Grossagglomeration Schweiz, selbst in den alten Zentren, verlangt eine weitreichendere Auseinandersetzung als die tägliche gute Tat des Pfadfinders, bedeutet nicht einfach, wieder ein Stück schöne und harmonische Schweiz einzufügen. So wichtig, wie Ort und Kontext auch sein mögen und ihren Respekt verlangen, so wichtig sind auch die sozioökonomischen Aspekte der Aufgabe, und diese haben sich in der neuesten Zeit rasch und grundlegend gewandelt. Sie einzubeziehen, aus ihnen Antworten für ein prozessorientiertes Entwerfen abzuleiten und durch sie zu neuen Interpretationen auch gegenüber Bestehendem zu gelangen, ist das Hauptziel der Recherche einer jüngeren Architektengeneration. In diesem Prozess müssen Phä-



... oder nicht ehrlicher in solche der Gegenwart – hier das neue Feldpausch-Gebäude an der Zürcher Bahnhofstrasse – gekleidet werden? (Bild Stähli)

... ou, plus honnêtement, dans ceux de notre temps (ici le moderne bâtiment Feldpausch, dans la Bahnhofstrasse de Zurich)?

nomene, die sich dem Zugriff der klassischen Ästhetik entziehen, ebenso Platz finden, wie die vielzitierte Harmonie und Anpassung.

Mehr Mut und Qualität

Solche Art des Schaffens bedarf der Erklärung und verlangt vom Architekten ein hohes Mass an Disziplin und Präzision. Es lässt sich nicht durch Bestimmungen über Erkerdetails und Dachvorsprünge, aber auch nicht durch Ästhetik- und Harmoniebekenntnisse regeln. Wenn Bauen auch künftig ein Akt öffentlichen Interesses bleiben soll, ist nicht zuletzt der Schweizer Heimatschutz angesprochen und mit ihm die ganze Öffentlichkeit, sich an der Diskussion zu beteiligen. Als Gesetzgeberin ist sie somit aufgerufen, in ihren Bauordnungen nicht mittels Detailvorschriften weiterhin stets das Resultat des Prozesses vorwegzunehmen, als vielmehr die gültigen Grundlagen für einen qualitätsvollen Ablauf eines solchen zu schaffen. Sie muss damit den Mut aufbringen, ihre Interessen an ein fachlich ausgewiesenes, kompetentes Gremium zu delegieren und gleichzeitig Einzelvorschriften abzuschaffen. Sie wird Ver-

trauen bilden müssen zu einer Institution, die das Baubewilligungsverfahren fürderhin als Prozess mit Dialogcharakter auffasst und nicht nur mitbestimmt, sondern sich auch überzeugen lässt. Beide, sowohl der Architekt wie die Öffentlichkeit wissen, dass sie

dabei den beschwerlichere Weg gehen, der ihnen mehr abverlangt: Vom Architekten mehr Qualität seiner Arbeit und von der Behörde mehr Mut und die Bereitschaft, Entscheide einer breiten Bevölkerung verständlich und zugänglich zu machen.

Siedlungskultur

Zürcher Heimatschutz geht in die Presse

shs. Der Zürcher Heimatschutz hat sein Informationsblatt «Bott» umbenannt in «Siedlungskultur». Er setzt damit ein Gegengewicht zum heute oft benützten Begriff der «Bauverdichtung» und unterstreicht so die Bedeutung, die er einer sozial verträglichen Wohnkultur innerhalb der Siedlungen beimisst. Denn im Zusammenhang mit dem Wort Heimatschutz wird, so Sektionspräsident Dr. Bruno Kläusli, Siedlungskultur verstanden als Siedlungsforschung mit Archäologie und Dendrochronologie (Zeitbestimmung an Hölzern), Kulturgeschichte und Siedlungsgestaltung mit Gebäude-, Garten- und Innenarchitektur. Um die Diskussion

über solche und andere Aspekte des Bauens in eine breitere Öffentlichkeit hineinzutragen lässt die Sektion seit einiger Zeit in der Zürcher Regionalpresse ganzseitige Reportagen über gute Baukultur erscheinen. Eine davon ist beispielsweise einem neuen Einfamilienhaus in der Zürcher Unterländer Gemeinde Weiach gewidmet, das traditionelle mit zeitgenössischen Elementen verbindet und die Kernzone auf erfrischende Weise aufwertet. Für solche vom Zürcher Heimatschutz gestalteten und bezahlten Anzeigen sucht die Sektion Sponsoren, damit sie diese Art von Informationsarbeit weiterführen kann.

La LSP et ses sections fribourgeoise et gruyérienne de 1905 à 1940

Pas de renouveau mais une évolution

Par Me Jean-Claude Morisod, président de la Société fribourgeoise d'art public, Fribourg

Lors d'une conférence donnée à la Société d'histoire du canton de Fribourg sous le titre «La renaissance de la section fribourgeoise du „Heimatschutz“: un symbole du renouveau du Heimatschutz suisse», Pierre-Yves Puijpe a présenté l'objet de ses recherches: le «Heimatschutz» suisse et ses sections fribourgeoise et gruyérienne de 1905 à 1940.

Dans l'évolution de l'activité de la ligue, depuis sa création, M. Puijpe distingue la première période de 1904 à 1930, puis la seconde de 1930 à 1940. La première période est le fruit d'activités «d'idéalistes aisés liés par une vision d'un passé préindustriel idéalisé». Après l'appel de Marguerite Burnat-Provins pour la création d'une Ligue de la beauté, et la pétition des 165, le «Heimatschutz» suisse est créé en 1906. Mais immédiatement surgit une difficulté linguistique. Comment traduire «Heimatschutz»? Faut-il utiliser le terme patrie? C'est finalement dans une périphrase que sera choisie la dénomination de «Ligue pour la conservation d'une Suisse pittoresque». En 1938 la dénomination changera sous le nom de «Ligue pour la conservation du patrimoine national».

Six buts

A sa création, six buts sont assignés au mouvement, notamment la protection des beautés naturelles, celle de la tradition architecturale, la favorisation des patois et de l'artisanat, la protection de la faune et de la flore. L'association se veut indépendante de l'Etat, quoiqu'elle soit subventionnée par lui. Elle est fédéraliste. Les sections recouvrent presque toujours les frontières canto-

nales. Le comité central est composé de dix-sept membres. Au début, on compte 4000 membres. Ils seront 7000 en 1940. Les premières sections sont celles de Bâle, Berne, Schaffhouse et Zurich. Fribourg adhère en 1909. Cette association faîtière est «l'expression d'un malaise ressenti surtout par une élite craignant l'apparition de valeurs libérales et l'urbanisation». Son influence est assez grande dans les milieux conservateurs. La ville est perçue comme «un lieu vicié dont les habitants perdent les valeurs». En 1922 elle compte déjà 7000 membres – soit autant qu'en 1940 – année au cours de laquelle adhèrent les sections de Neuchâtel et d'Engadine.

La deuxième période s'ouvre en 1930. Certainement en raison de la crise économique, le nombre des membres diminue. Parallèlement, les ressources de l'association décroissent. L'activité de la ligue se fait plus faible. Elle tombe comme en sommeil. Seul élément marquant de cette époque, la création de la «commission fédérale de la protection de la nature et du patrimoine» en 1936. Le 9 décembre 1938, dans le rapport présenté par le Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale au sujet de la défense spirituelle du pays, la ligue

reçoit sa reconnaissance officielle: elle est la seule association mentionnée dans le rapport Etter présentant le message du gouvernement au parlement. La participation de la ligue à l'Exposition nationale de 1940 est pour elle le dernier point marquant de cette époque.

La revue

De 1911 à 1929, la revue est dirigée par Jules Coulin qui apparaît plutôt comme un éditeur qui rassemble et publie des textes. Pour lui succéder de 1930 à 1939, la ligue choisira Albert Baur qui sera «contraint de démissionner parce qu'il s'exprime trop, parce qu'il ne délègue pas suffisamment, parce qu'il ne donne pas assez la parole à la Suisse romande, et parce qu'il faut moderniser la revue». En 1940, la revue est renouvelée. Pierre Gauchat en est le maquettiste. Le texte est «plus aéré». Elle est dirigée depuis lors par Ernest Laur qui se montre «discret»; et délègue la rédaction des textes. La plupart du temps, depuis sa création, les articles sont publiés en langue allemande. Les articles en italien sont rares. Le conférencier n'a vu que deux articles en français. Il précise que les clichés sont légendés en français et en allemand. Mais depuis 1940, tous les articles de langue allemande seront résumés en langue française. Les thèmes du début visent le maintien d'un certain paysage. Les Suisses devraient être les «jardiniers de la patrie», sur fond des mythes des montagnes et des bergers. On reproche aux membres du Heimatschutz d'être des «romantiques attardés». Henri Naef répond qu'il est un «artiste

conscient des besoins nouveaux de la campagne». Le paysage est domptable. Une ligne électrique est une «blessure qu'il faut camoufler». Le Heimatschutz s'intéresse aussi à l'art dans les cimetières. «La nature est un abri où tous les hommes vivent en toute sagesse.» On dirait un «paysage du Lorrain».

Vers 1930-1935, la ligue combat l'affichage de la publicité, «symbole de la modernité envahissante». Il importe de «gérer cette plaie». La ligue tente d'imposer une réglementation de la dimension des affiches. Elle désigne des lieux qui doivent être préservés de la publicité: par exemple les abords du château de Chillon. On lit une «volonté de garder un paysage le plus pur, tempéré par les besoins économiques».

Vers le moderne

Un autre thème important dans les années 1920-1940: l'architecture. La nécessité de baisser les coûts de construction et de rationaliser l'espace engendre le formalisme. L'architecture moderne apparaît comme «le cheval de Troie du bolchevisme». Le «Heimatschutz», qui est ancré dans une conception conservatrice de la vie et cherche à accorder l'architecture à l'identité d'un lieu, combat toute volonté de démolir un témoin architectural. Il s'oppose à Le Corbusier. Il combat le toit plat comme une «aberration esthétique étrangère à la tradition architecturale suisse». La revue présente des styles régionaux comme la maison rurale fribourgeoise. Elle montre de «bons modèles aux bons endroits». Il faut que le pays s'obstine à rester lui-même. Les subventions accordées par

la ligue sont modestes: de 200 à 500 francs. Des travaux de rénovation sont présentés dans le revue. Phénomène marquant de l'époque, la ligue s'oppose à la construction de la tour Bel-Air à Lausanne, considérée comme une «cassure dans l'harmonie du paysage lausannois». En revanche, Coulon défend l'église de Carl Looser construite à Bâle en 1929. Petit à petit la ligue accepte donc des compromis avec l'architecture moderne. Les critiques se font de moins en moins virulentes. En 1938 est créé un poste de conseiller architectural. En 1940 le Heimatschutz veut clore un débat stérile avec l'architecture moderne.

Renaissance des sections

La section fribourgeoise, endormie depuis vingt ans, se réveille en 1936 avec Henri Naef, membre du comité central dès 1932. Certainement dans le but de réactiver la section fribourgeoise, la ligue suisse réunit son assemblée des délégués à Estavayer-le-Lac en 1933. La section fribourgeoise renaît en effet en janvier 1936; Bernard de Vevay, avocat et médiéviste passionné, en sera le président. Le groupe de la Gruyère, comme section de la ligue, naît en 1936, Henri Naef à sa tête. Cette année-là, la section gruyérienne organise un concours des meilleures restaurations des dix dernières années. Elle s'attache aussi à défendre les ruines de Montsalvens.

Le conférencier n'a pas perçu un renouveau dans les années trente-quarante: «Les idées évoluent lentement.» Après la promotion d'un tourisme de qualité et de l'artisanat, des changements apparaissent dans les années 30-40: la ligue se fait plus tolérante envers l'architecture moderne et l'électricité. Elle «quitte sa marginalité». La renaissance de la section fribourgeoise est contemporaine de cette évolution, de cette intégration dans le mouvement de défense spirituelle du pays.

Traversée de la rade de Genève:

Pont, tunnel... ou rail amélioré?

Dans le no 2/94 de cette revue, M. P. Baertschi, de Genève, a brillamment résumé l'évolution des esprits – et des actes politiques les accompagnant – au sujet de la traversée de la rade, sujet remis à l'ordre du jour par le nouveau Gouvernement cantonal. A côté de nombreuses études techniques, d'autres réflexions, plus émotionnelles, ont été évoquées, comme l'image de la Genève internationale ou l'éventuel remplacement de son emblème – le jet d'eau de 120 m de haut – par un pont de 2750 m de long. On pourrait ainsi admettre que de toutes les solutions auscultées, plusieurs seraient déjà écartées et que ne reste que l'alternative entre un pont ou un tunnel routier.

Au sens des déclarations?

Cette appréciation, par contre, paraît cacher quelque peu un élément fondamental, non encore introduit dans les diverses études. En effet, les précédents gouvernements avaient déjà clairement déclaré leur ferme intention de vouloir favoriser le trafic public, si possible par le rail, pour freiner l'explosion de plus en plus difficilement maîtrisable du trafic privé, dans et autour de la deuxième ville de Suisse. Il est permis de se poser la question suivante: le programme d'aménagement de l'autoroute de contournement – avec son rattachement au réseau français –, puis son prolongement du côté sud, cumulés par les travaux prévus sur la rade et leurs compléments inévitables, ainsi que l'aménagement de l'autoroute en direction d'Annecy, correspond-il vraiment à cette déclaration d'intention?

Drôle de situation

S'il est vrai que les autorités s'intéressent beaucoup au raccordement de leur ville au TGV, s'il est vrai aussi que la réalisation d'une nouvelle ligne de tramway (no 13) est en vue, s'il est encore vrai que l'on projette sérieusement de relier par le rail la gare d'Annemasse (France) au Pays de Gex (France) en traversant la ville, il reste néanmoins indiscutable que tout un système ferré entourant le bassin genevois en voies à écartement normal, est laissé dans l'état du dernier

changement de siècle! Aucune liaison continue n'existe encore entre la gare principale CFF et la ville d'Annecy, la possibilité actuelle ne permettant de réaliser ce trajet de 32 km à vol d'oiseau que quatre fois journallement et cela en un temps équivalant à celui d'un automobiliste se rendant dans cette ville savoyarde, mais partant d'Aigle, distante de 120 km! Evian n'est toujours pas accessible par voie directe de la même gare CFF de Cornavin. Alors que les CFF envisagent la pose d'une troisième voie entre Genève et Lausanne à travers une zone grandement urbanisée, la ligne parallèle à 15 km plus au sud continue à être délaissée. Du côté ouest de la ville de Calvin, des constats semblables peuvent être faits.

Deux questions

Se posent alors deux questions:

- a) La maîtrise du trafic urbain ne commence-t-elle vraiment qu'à la périphérie d'une ville? Ne s'agirait-il pas plutôt d'inciter les voyageurs à ne pas utiliser leur véhicule dès leur départ, au lieu de prôner, souvent avec peu de succès, le parquage à l'entrée de la ville?
- b) En outre, est-il normal de continuer à répondre aux problèmes d'engorgement routier par la mise en chantier de nouvelles artères? Ce, tout en écartant inconsciemment peut-être, le principe de la complémentarité route/rail. Ne conviendrait-il pas mieux de mettre l'accent – et les moyens – sur l'amélioration du système ferroviaire existant que sur un réseau routier encore à compléter? Résolue avec la même générosité, cette amélioration le serait à bien meilleur compte!

Améliorer le réseau ferré

Pont, tunnel, ou... rail amélioré? Si la population, placée devant l'alternative d'une ville engorgée et d'une ville «libérée» par l'aménagement de la rade (en est-on vraiment sûr?), s'est décidée, en 1988, pour la dernière solution, elle devrait maintenant pouvoir s'exprimer sur un triple choix: entre une solution routière – pont ou tunnel – et une solution du problème en profondeur, soit le désengorgement des routes par un réseau ferré grandement amélioré, de

surcroît... à meilleur prix. Une telle solution serait, certes, moins spectaculaire qu'un pont moderne de près de trois kilomètres de long, mais correspondrait mieux, à la fois aux déclarations des autorités et aux intérêts à long terme du bassin genevois dans son ensemble.

Albert Hahling, Aigle

PS: Peu avant de mettre sous presse, nous venons d'apprendre la constitution, à Genève, d'un Comité de défense «Sauvons la rade». Privilégiant le développement des transports publics, il préconise, dans un premier temps, que la votation du printemps prochain permette le rejet simultané des deux propositions: tunnel et pont. Si l'argumentation doit principalement être soutenue, il faut émettre une importante réserve à l'égard de la solution d'aménager une grappe de parcs d'échange disséminés à la périphérie de la ville.

En effet, un automobiliste ayant parcouru plusieurs dizaines de kilomètres préfèrera rouler jusqu'à son but en empruntant les autoroutes de contournement à sa disposition, plutôt que d'abandonner son véhicule à 1 ou 2 km et de terminer en transport public. Ces parcs sont donc aussi peu utiles – donc démodés – que les routes de contournement. Seule l'extension du service des transports publics urbains jusque dans un rayon d'environ 50 à 60 km a des chances de résoudre à long terme le lancinant problème de la circulation urbaine.